

CONTRAT DE BASSIN et PAPI AZERGUES - Commission « Volet B »
Réunion n° 2 du 13 juin 2013 en Mairie d'Ambérieux d'Azergues
Synthèse des discussions

Personnes présentes :

- *Cf. feuille d'émargement jointe*

Points abordés

- **Présentation et discussion du dossier de PAPI d'intention**

La commune de Châtillon d'Azergues souhaiterait voir inscrire une action relative à la modification du PPRI Azergues pour prise en compte des données relatives à la crue de novembre 2008. Elle est par ailleurs en demande de retours d'expériences sur les matériels de protection rapprochée, type batardeaux ou autres, avant d'investir dans ce type d'équipements onéreux. La DDT indique à ce propos que l'aide de l'Etat reste éligible au-delà des 5 années suivant l'approbation du PPRI.

Avec la réforme en cours des collectivités territoriales, un problème de maîtrise d'ouvrage va se poser concernant les travaux de recalibrage de l'Alix dans sa traversée de Châtillon d'Azergues.

Le président demande aux participants et aux absents de bien vouloir faire connaître leurs éventuelles autres remarques sur le dossier de PAPI d'intention au plus tôt, de façon à pouvoir le finaliser en vue de son dépôt officiel dans la perspective d'un passage en Comité d'Agrément du Bassin Rhône-Méditerranée (CAB) à l'automne puis de sa labellisation en fin d'année par le comité technique de la Commission Mixte Inondation (CMI) nationale.

- **Point sur l'étude du Schéma directeur de Gestion des Eaux pluviales à l'échelle du bassin versant**

Le zonage pluvial est un document à caractère obligatoire mais, contrairement au zonage d'assainissement, n'est pas forcément très cohérent raisonné au seul niveau de l'échelle communale. Une solidarité de bassin importante est donc nécessaire dans le domaine de la gestion des eaux pluviales.

La réalisation d'un zonage pluvial n'engage pas nécessairement la commune à créer de nouveaux réseaux de collecte des eaux pluviales - au contraire, en dehors des centres bourgs où l'exiguïté des lieux ne permet souvent pas d'envisager autre chose, la commune a tout intérêt à promouvoir dans son zonage la rétention à la parcelle et autres techniques alternatives au tout tuyau.

Le risque, en cas de non réalisation des zonages pluviaux communaux, est à terme de voir les services de l'Etat refuser les permis de construire.

Tant qu'un zonage pluvial n'est pas exécutoire, les services de l'Etat exigent des pétitionnaires qu'ils fournissent des éléments prouvant qu'ils prennent en compte et respectent les prescriptions du PPRI en matière de dimensionnement des volumes de rétention et débits de fuite (pour ceux non raccordés au réseau pluvial).

L'engagement demandé aux communes dans le cadre de l'étude de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales à l'échelle du bassin versants pilotée par le syndicat de rivière est :

- de participer activement à cette étude en fournissant au chargé d'étude l'ensemble des documents nécessaires (études hydrauliques et de ruissellement déjà réalisées, PLU, plan des réseaux ...)
- de mener la démarche jusqu'au bout en mettant à l'enquête publique le zonage pluvial qui en découlera et en annexant le document approuvé au plan local d'urbanisme afin de le rendre exécutoire.




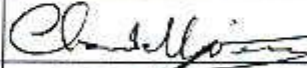


Le président du syndicat s'engage à contacter les communes réticentes ou qui ont refusé la démarche de façon à en expliquer les tenants et les aboutissants.

Une liste des documents à rassembler sera prochainement adressée aux communes de façon à connaître ce sur quoi l'on peut compter, et sous quelle format (papier, numérique...).

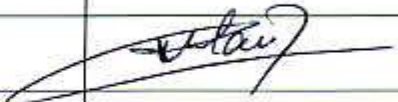
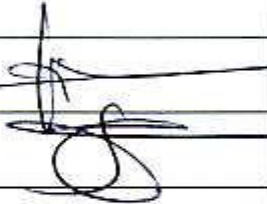

Commission « PAPI-volet B du contrat bassin Azergues »

Réunion n°2 – jeudi 13/06/2013 à Ambérieux d’Azergues

Collectivité - Structure - Service	Prénom - NOM	Emargement
C.C. de la Haute Vallée d’Azergues	M. Gabriel COUTURIER	
C.C. des Pays du Bois d’Oingt	M. Maurice GELAY	
C.C. Beaujolais Val d’Azergues	M. Olivier ROCLE	
C.C. des Monts d’Or Azergues		
C.C. Beaujolais Saône Pierres Dorées		
C.C. du Pays de Tarare	M. Lucien DANVE	
Commune d’ALIX	M. Georges CHAUX	
Commune d’AMBERIEUX D’AZERGUES	M. Roland DIAZ	
Commune d’ANSE	M. Pierre HART	
Commune de BAGNOLS		
Commune de BELMONT D’AZERGUES		
Commune de CHAMBOST-ALLIERES	Mme Danielle LAROCLETTE	
Commune de CHAMELET	M. Charles BRECHARD	
Commune de CHARNAY		
Commune de CHÂTILLON D’AZERGUES	M. Charles BORNARD	
Commune de CHAZAY D’AZERGUES	Mme Evelyne BOIGEOL	
Commune de CHENELETTE	M. Rémy de l’ESCAILLE	
Commune de CHESSY LES MINES	M. Thierry PADILLA Mme DUFOUR	
Commune de CIVRIEUX D’AZERGUES	M. Denis BINAUD	

Commune de CLAVEISOLLES	M. Gérard POULENARD	
Commune de DAREIZE	M. Georges PEPINO	
Commune de DIEME	M. Hubert ROCHE	
Commune de GRANDRIS	M. Paul CRETIN	
Commune de LAMURE SUR AZERGUES	M. Bernard ROSSIER M. Michel GELY	
Commune du BOIS D'OINGT	M. Henri DE SAINT JEAN	
Commune du BREUIL	M. Frédéric LAFFAY M. Jean-Baptiste CHARMET	
Commune des CHERES	M. Didier GOYARD	
Commune de LEGNY	Mme Sylvie JOVILLARD M. Michel VIEUX M. Gérard GUNTHER	
Commune de LETRA	^{GABARDO} M. Gilbert DUBREUIL	
Commune de LISSIEU		
Commune de LOZANNE	Mme Béatrice PERSONNE M. Georges LACROIX	
Commune de LUCENAY	M. Gilles DARNAUD	
Commune de MARCILLY D'AZERGUES	M. André DUMOULIN	
Commune de MOIRE		
Commune de MORANCE	Mme Madeleine DELORME M. Claude THEVENON	
Commune de OINGT	M. Antoine DUPERRAY	
Commune de POULE LES ECHARMEAUX	Mme Janine CORCELETTE	
Commune de SAINT-APPOLINAIRE	M. Henry ROLAND	
Commune de SAINT-CLEMENT s/s VALSONNE	Mme Sylvie MARTINEZ M. Henri ROCHE	
Commune de SAINT-JEAN DES VIGNES	M. Philippe BOUTEILLE	
Commune de SAINT-JUST D'AVRAY		
Commune de SAINT-LAURENT D'OINGT	M. Paul PERIGEAT M. Jean-Jacques FONT	

Commune de SAINT-NIZIER D'AZERGUES	M. Louis BALLANDRAS	
Commune de SAINT-VERAND	M. Gérard CHARDON	
Commune de SAINTE-PAULE		
Commune de TERNAND	M. Régis BALLANDRAS	
Commune de VALSONNE	M. Lucien DANVE	<i>excusé</i>
Communauté Urbaine de Lyon - Direction de l'Eau - Service Stratégie	Mme Elodie RENOUF	
Conseil Général du Rhône Canton d'Anse	M. Daniel POMERET	
Conseil Général du Rhône Canton de Lamure	M. Denis LONGIN	
Conseil Général du Rhône Canton du Bois d'Oingt	M. Charles BRECHARD	<i>excusé</i>
Conseil Général du Rhône Direction Agriculture Environnement – Service Eau	Mme Estelle MARTIN	
Agence de l'Eau R.M.&C. Délégation Rhône-Alpes Unité Rhône-Saône	Melle Noémie BURETTE	
Conseil Régional Rhône-Alpes D.C.E.S.E.	M. Alain MARTINET	
D.D.T. du Rhône SPAR - PR	M. Olivier CONTE	<i>excusé</i>
DDT du Rhône - Service Forêt, Eau et Biodiversité	M. Serge MONNIER	
DDT du Rhône – Antenne territoriale de Villefranche Beaujolais	Mme Aniéla CALANDRA M. Patrice FLECHET	<i>[Signature]</i>
DDT du Rhône – Antenne territoriale du Haut Beaujolais	Mme Sandrine DIZIER	<i>Dizier</i>
Chambre d'Agriculture du Rhône	M. Jean-Damien ROMEYER	<i>[Signature]</i>
Comité de Développement des Monts du Beaujolais	M. Fabrice VERDEJO	
C.E.N. Rhône-Alpes	M. Francis de BROU	
F.R.P.P.M.A.	M. Alain LAGARDE	<i>LAGARDE</i>
F.D.C.R.	M. Didier DAILLY	
FRAPNA Rhône	M. Patrick FILECK	
LAFARGE Ciments Usine du Val d'Azergues	Mme Caroline JENNY	

LPO Rhône	M. Christophe D'ADAMO	
ONEMA Service départemental du Rhône	M. François VANCAYSEELE M. Frédéric FROMAGER	<i>excusé</i>
SNCF - UP VOB de Villefranche	M. Pascal SANHARD	
Service de la Navigation Rhône-Saône	M. Laurent MALBRUNOT	
Syndicat Mixte du Beaujolais	M. Daniel PACCOUD	
SYRIBT	Mme Betty CACHOT Mlle Julie COUVE	
EPTB Saône-Doubs	M. Franck WEINGERTNER	
U.N.P.I. 69	M. Laurent BROSSIER	
A.R.A. (Association des Riverains de l'Azergues)	M. Alain IMBAUT	
A.S.C.E. (Association Châtillon Sécurité Environnement)	M. Robert ABBAMONTE	
Association des Riverains de l'Azergues	M. Jean MARMOND	
S.M.R.P.C.A.	M. Alain PERSIN	
A. R. A Jean Luc Poulachon  Orange.fr	J L. Poulachon	